



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DU SPORT ET DE L'EDUCATION
Pôle Education
KEB/NN/KM-décision 2022 – n°061
Organisation de séjours classe de neige

Fait à Montataire, le 21 novembre 2022

DÉCISION DU MAIRE

Organisation de séjours en classe de neige

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour être chargé, de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération n° du Conseil Municipal du 25 septembre 2017,

Vu la délibération du 15 mars 2021 portant adhésion à VVL pour l'organisation des classes de neige,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2022 fixant les tarifs classes de neige pour l'année scolaire 2022/2023.

DÉCIDE

Article 1 : L'organisation de séjours classes de neige au titre de l'année scolaire 2022/2023 pour les établissements élémentaires suivants : JACQUES DECOUR, EDMOND LEVEILLE, JEAN JAURES et PAUL LANGEVIN, est confiée à l'association Vacances Voyages Loisirs.

La dépense correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire :

- SEJOUR CLASSES DE DECOUVERTES/VOYAGES ET DEPLACEMENTS :
DSP 2.19 6189/6251 pour un montant de 87.600 €
- TRANSPORT CLASSES DE DECOUVERTES/TRANSPORT DE BIENS COLLECTIFS :
DSP 2.19 – 189/6248 pour un montant de 28.200 €
- L'ADHESION A L'ASSOCIATION : DSP2.19 255/6281 pour un montant de 850 €

Article 2 : La fixation des participations des familles sera calculée en fonction du quotient familial.

Article 3 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 4 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le directeur général adjoint chargé du lien social, du sport et de l'éducation,

Le Maire,
Conseiller départemental

Jean-Pierre Bosino